



Franc-parler

Le journal de l'Union démocratique du centre

Salaire minimum 4-5

NON à une initiative nuisible qui détruit les emplois



OUI au Gripen 8-9

La sécurité pour le pays et ses habitants



Politique extérieure 12-13

Notre avenir en Europe



BIEN PLUS QU' UNE IMPRIMERIE ...

DIETSCHI PRINT&DESIGN AG
Ziegelfeldstrasse 60 4601 Olten

T 062 205 75 75 F 062 205 75 00 www.dietschi.ch

AUX URNES !



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bulletin de vote pour la votation populaire du 18 mai 2014

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base ? (Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille », qui a été retirée).	Réponse <i>Non</i>
--	-----------------------

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants » ?	Réponse <i>Oui</i>
--	-----------------------

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) » ?	Réponse <i>Non</i>
--	-----------------------

Acceptez-vous la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (loi sur le fonds Gripen)?	Réponse <i>Oui</i>
---	-----------------------

2 Editorial

L'UDC dans la presse d'avril 2014



Toni Brunner veut des incitations fiscales pour recruter en Suisse

SUISSE-UE — Le président de l'UDC Toni Brunner aimerait que les firmes qui engagent du personnel en Suisse puissent être récompensées via des rabais fiscaux.

Mis à jour le 13.04.2014 11 Commentaires



Régions Suisse Sports Economie International Culture Ma

«Je suis un peu choqué par cette garantie de rémunération»



«Je suis un peu choqué par cette garantie de rémunération»

Santé • L'UDC est le seul parti à s'opposer à l'encouragement aux soins de base. Le conseiller national vaudois Guy Parmelin en explique les raisons. Interview.



Des infos à nous transmettre? Des histoires à nous raconter? Envoyez-nous à web@20minutes.ch

Croatie - Libre circulation 30 avril 2014 14:23; Act: 30.04.2014 17:47

UDC et PS, critiques pour des raisons opposées

L'UDC estime que Berne fait des concessions inadmissibles à l'UE, en s'engageant à respecter la libre circulation des personnes avec la Croatie. Au PS, la décision est qualifiée de bricolage politique.

Le mot du président

Oui à l'armée – Oui au Gripen



L'automne dernier, le peuple suisse a nettement accepté l'obligation générale de servir. Un non à la loi sur le fonds Gripen serait le premier succès politique du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) et rapprocherait de leur objectif les partisans d'un démantèlement de l'armée. Le fait que tout cela se déroule avec l'aide de politiciens « bourgeois » ne fait qu'empirer les choses.

Pourquoi un OUI convaincu de tous les membres de l'UDC est-il nécessaire ? Si les forces aériennes ne sont pas renouvelées, nous serons tôt ou tard livrés, sans défense, à l'étranger, dépendants des États de l'OTAN. En tant que mendicante et requérante, la Suisse placerait sa sécurité en des mains étrangères et devrait non seulement acheter une aide éventuelle à un prix élevé, mais perdrait totalement son indépendance.

Un OUI au Gripen est nécessaire, parce qu'un affaiblissement de l'armée empêcherait la neutralité armée durable. Cela s'inscrit bien entendu dans le plan des internationalistes et opportunistes de tous bords.

Un OUI au Gripen est nécessaire, parce que le conflit actuel en Ukraine nous fait voir de manière poignante que des troubles et des conflits peuvent survenir à tout moment, sans grand préavis. Ces derniers jours, la réalité rattrape quotidiennement tous ceux qui estiment que la paix est acquise une fois pour toutes.

Un OUI au Gripen est nécessaire, parce que l'indépendance et la liberté de la Suisse requièrent non seulement de défendre notre pays au sol, mais aussi de sécuriser notre espace aérien.

Ceux qui votent non marchent au pas cadencé avec les fossoyeurs d'armée et les milieux qui, depuis longtemps déjà, souhaiteraient voir la Suisse adhérer à l'UE et à l'OTAN.

La campagne de votation pour la sécurité de la Suisse arrive en phase finale. Il s'agit à présent de mobiliser chaque OUI, dans l'intérêt de notre belle et unique Suisse !



Toni Brunner, président de l'UDC Suisse

Les étudiants suisses ne peuvent-ils vraiment plus étudier à l'étranger?

Après l'acceptation de l'initiative sur l'immigration massive, l'Union européenne a suspendu, sous un faux prétexte, les négociations relatives à la participation de la Suisse au programme de formation « Erasmus pour tous ». Les étudiants et les académiciens se présentent comme les principales victimes et se plaignent des conséquences préjudiciables qu'aurait l'initiative pour la formation et la recherche.

INTERVIEW | avec Felix Müri, conseiller national, Emmenbrücke (LU)

Monsieur Müri, les étudiants sont-ils vraiment les premiers touchés par cette suspension ?

Non. Sur le budget de 305 millions de francs adopté par le Parlement fin septembre 2013 pour les programmes de formation européens prévus sous le titre « Erasmus pour tous », seule une petite partie devait être consacrée à l'échange d'étudiants. En outre, le programme précédent était un véritable blanc-seing aux frais du contribuable suisse. Il a financé tout et n'importe quoi : du forum Pinocchio aux cours de yoga et de cirque pour adultes, en passant par les campagnes des végétariens. Cet arrêt n'est donc pas une si mauvaise chose.

Les étudiants ne pourront-ils vraiment plus étudier à l'étranger après cette suspension ?

Bien entendu qu'ils peuvent continuer à étudier à l'étranger. Après tout, outre Erasmus, il existe toute une série d'autres programmes d'échange. Les facultés et universités ont, de plus, conclu divers contrats au niveau international. Quoi qu'il en soit, je pense que l'on peut attendre des étudiants désireux d'étudier à l'étranger un certain degré de responsabilité individuelle, s'agissant du financement de leurs frais universitaires.

N'y avait-il donc pas d'autres raisons que l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse pour lesquelles les négociations relatives à ce programme de formation, en vigueur de-

puis le 01.01.2014, n'ont pu aboutir ?

En cours de négociations, l'UE a réclamé de la Suisse un multiple du montant qui avait été accepté par le Parlement. Dans ces conditions, le Conseil fédéral ne pouvait simplement pas poursuivre les négociations. Personne n'ayant été

Quelles sont à présent les perspectives concernant « Erasmus pour tous » ?

Le Conseil fédéral a récemment présenté une solution transitoire, qui montre que les fonds publics peuvent être affectés sans problème aux objectifs de formation souhaités et à la



Le programme précédent a financé tout et n'importe quoi : du forum Pinocchio aux cours de yoga et de cirque pour adultes, en passant par les campagnes des végétariens. Cet arrêt n'est donc pas une si mauvaise chose.

informé de ces problèmes et retards, pas même le Parlement ou les commissions compétentes, l'UE a saisi la balle au bond et instrumentalisé la suspension, la présentant comme une sanction pour l'acceptation de notre initiative sur l'immigration massive. Malheureusement, les étudiants, académiciens et fans de l'UE participent à ce petit jeu.

mobilité estudiantine. Il faut persister dans cette voie. Une pleine association à « Erasmus pour tous » n'est en revanche pas nécessaire. En outre, nous devons nous distancer de la mentalité revendicatrice ambiante. Il n'est pas acceptable que l'État doive dépenser des millions pour des frais privés.

4 Initiative sur le salaire minimum

NON à une dangereuse expérience socialiste

L'initiative sur le salaire minimum de l'Union syndicale suisse exige que la Confédération fixe un salaire minimum national à hauteur de Fr. 22.00 par heure, soit Fr. 4'000.00 par mois, et qui soit continuellement adapté à l'évolution des prix et des salaires. Le record du monde !

Aujourd'hui, les salaires sont négociés entre les employeurs, les employés et les syndicats. Ces derniers n'étant jusqu'à présent pas parvenus à imposer partout les objectifs qu'ils se sont fixés, des conventions collectives de travail pour tous les employeurs et tous les employés, ils cherchent à déléguer leur revendication centrale à l'État, au niveau constitutionnel. Cela signifie plus de prescriptions, plus de contrôles, une suppression de places de travail et de postes à temps partiel. Du point de vue des travailleurs, dont les syndicats sont en réalité censés défendre les intérêts, c'est un splendide autogoal. Avec des mesures aussi insensées et contreproductives, non seulement l'économie va droit au mur mais on détruit de précieuses places de travail.

La Suisse est un modèle de réussite, dont nous profitons grâce à une économie libérale qui fonctionne bien et à une forte prospérité. Tous les jours, de nombreux entrepreneurs et entrepreneuses contribuent à ce modèle à succès en tra-

vaillant plus que beaucoup d'autres, en étant prêts à assumer des risques et en investissant des moyens financiers propres dans l'entreprise. Ainsi, ils créent et préservent de nombreuses places de travail et de formation et paient de bons salaires. Ce modèle de réussite est, de façon incompréhensible, régulièrement torpillé de l'intérieur et de l'extérieur, ce contre quoi nous devons lutter de toutes nos forces.

Notre pays présente actuellement un taux de chômage des jeunes particulièrement faible. Le système de formation dual a fait ses preuves, offrant à de nombreux jeunes une bonne opportunité de débiter dans la vie professionnelle, et les postes à temps partiel sont très répandus. Les salaires sont toujours liés à la formation, à la performance et aux responsabilités assumées, de sorte qu'ils peuvent aussi rapidement évoluer vers le haut.

« Un salaire plus élevé égale plus de consommation égale augmentation im-

médiate du chiffre d'affaires. » Cette affirmation relève du fantasme. Les augmentations de salaire doivent toujours être répercutées sur les coûts de production, pour que l'entreprise rentre dans ses frais. Or, peu de gens sont prêts à accepter des prix supérieurs. Et ce mécanisme provoque en fin de compte, logiquement, une suppression d'emplois. Ce n'est pas dans l'intérêt de nos PME et des représentants de l'économie, et encore moins dans celui des travailleurs.

Il appartient aux employeurs et aux employés de fixer le salaire, et non à l'État ni à l'administration.

Par conséquent : NON à l'initiative nuisible sur le salaire minimum, qui détruit des places de travail !



Sylvia Flückiger,
conseillère nationale,
Schöftland AG



à un SMIC nuisible

L'initiative disqualifie la formation et renforce la difficulté pour les jeunes d'accéder au marché du travail.



à un SMIC uniforme et rigide

L'initiative ne tient pas compte des disparités entre branches et entre régions. Les régions touristiques seraient nettement sanctionnées.



au diktat de l'Etat

Un salaire minimum supprimerait des emplois et impliquerait une bureaucratie inutile

Un OUI serait un poison pour la restauration

L'initiative sur le salaire minimum aurait des conséquences dévastatrices sur la branche de la restauration : l'augmentation des charges salariales forcerait les entrepreneurs à licencier du personnel ou à restreindre fortement le nombre de places d'apprentissage. Les collaborateurs restants devraient travailler plus pour le même salaire. | par Adrian Spahr (20 ans), Spécialiste en restauration CFC , Lengau (BE)



L'entreprise où je travaille forme chaque année entre deux et trois apprentis. Avec un salaire horaire de 22 francs, cela ne serait plus possible.

En décembre 2010, je suis rentré en Suisse après un séjour de six mois au Brésil. J'ai cherché une place d'apprentissage de spécialiste en restauration CFC. Parce qu'il était très important pour moi d'exercer une activité jusqu'à mon entrée en apprentissage, je me suis efforcé de trouver un poste pour l'entre-deux. J'ai rapidement pu commencer auprès d'un paysagiste de Lengau. Il m'a demandé la première semaine, si 15 francs l'heure me convenaient. Cela m'a semblé un salaire correct pour un jeune sortant de l'école, sans aucune expérience de

paysagisme. Durant cette période, j'ai appris non seulement des choses liées au métier de paysagiste, mais aussi et surtout des processus de travail et des compétences que je peux mettre à profit dans ma vie professionnelle ultérieure. Je sais aujourd'hui qu'avec un salaire horaire de 22 francs, il n'aurait jamais été possible de trouver du travail pour ce semestre.

Aujourd'hui, je travaille depuis près de trois ans dans un restaurant PME typique et terminerai cet été mon apprentissage de spécialiste en restau-

ration CFC. En tant qu'apprenti dans la restauration, je suis bien placé pour connaître les conséquences néfastes qu'aurait un salaire minimum rigide, pour les employeurs comme pour les employés. Dans l'hôtellerie-restauration, nous avons besoin de nombreux auxiliaires, que ce soit à la cuisine, au buffet, à l'hôtel ou pour le nettoyage. Or, dans ce secteur où les frais de personnel représentent 50% de la structure des charges, il serait impossible de payer 4000 francs à chacun.

Un salaire minimum rigide empêcherait de recourir à des auxiliaires à l'avenir. Dans la restauration, nous avons une convention collective de travail nationale, qui me garantit 4100 par mois une fois l'apprentissage accompli. Je ne sais pas si l'entreprise où j'accomplis mon apprentissage, qui forme chaque année au moins deux à trois apprentis pour en faire des travailleurs qualifiés, pourrait survivre avec un salaire minimum de 22 francs l'heure ou 4000 francs par mois, compte tenu du besoin d'auxiliaires. Le travail actuellement fourni par les auxiliaires devrait alors être effectué par les travailleurs qualifiés.

En clair : un salaire minimum de 22 francs l'heure aurait pour conséquence un licenciement du personnel non formé et une surcharge de travail, sans augmentation de salaire, pour les travailleurs restants. Les syndicats seraient alors évidemment les premiers à critiquer cette situation. Nous avons aujourd'hui un bon système. Maintenons-le !

6 Médecine de base

Mettre fin à l'hyper-régulation dans le système de santé ?

L'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base, sur lequel nous voterons sous forme de contre-projet indirect à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » le 18 mai, est anti-fédéraliste et inutile. Cela ne ferait qu'alourdir la réglementation étatique du système de santé.

Voulons-nous vraiment céder à la Berne fédérale et enrichir notre Constitution d'un nouvel article 117a visant à réglementer les soins médicaux de base ? Bien que l'intention d'offrir à chacun un « accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité » puisse paraître louable de prime abord, ce contre-projet doit être rejeté le 18 mai.

« Les cantons sont aujourd'hui parfaitement capables de mettre en place des mesures ciblées et efficaces pour gérer les situations difficiles, telles que la pénurie dans certains domaines. »

GUY PARMELIN, CONSEILLER NATIONAL
BURSINS (VD)

Réglementations centralistes

D'une part, cet article représente une ingérence fédérale dans un domaine qui relève de la souveraineté des cantons. D'autre part, rien ne nous empêche d'introduire, en adaptant les lois existantes, différentes mesures visant à améliorer la formation

et les perspectives des médecins de famille, ainsi qu'à promouvoir les acteurs de ce domaine sensible en tant que prestataires de soins médicaux de base.

Une intervention fédérale non nécessaire

Les cantons sont aujourd'hui parfaitement capables de mettre en place des mesures ciblées et efficaces pour gérer les situations difficiles, telles que la pénurie dans certains domaines. Il n'est donc pas nécessaire d'introduire un nouvel article constitutionnel, qui ouvre grand la porte aux mesures interventionnistes de quelques planificateurs de la Confédération.

Mise en œuvre délicate

Je vois déjà les problèmes de mise en œuvre, notamment s'agissant de définir ce que sont des soins médicaux de qualité adéquats et suffisants. Les conflits sont déjà préprogrammés. Entre les réglementations centralistes inévitables de la Confédération et la méfiance, justifiée des cantons, qui disposeraient en réalité de compétences suffisantes pour réagir aux besoins locaux et proposer des solu-

tions. Nous risquons ainsi en réalité de nouveaux blocages dans le système de santé, qui auront un impact négatif sur tout notre système de santé et pour les patients.

L'idée de conférer à l'État la compétence directe de définir la « rémunération appropriée des prestations de la médecine de famille » laisse songeur. Quels sont les critères définissant une rémunération appropriée ? Qui paie et comment paie-t-on ? Telles sont les questions et préoccupations fondamentales à adresser aux partisans de ce contre-projet plus qu'insatisfaisant. Ceux-ci marchent toutefois sur des charbons ardents. Toutes ces inconnues et la mise en péril du fédéralisme montrent clairement qu'il est nécessaire de convaincre les citoyens et citoyennes de déposer, par sage précaution, un NON dans l'urne le 18 mai en ce qui concerne la médecine de famille.



Guy Parmelin,
conseiller national,
Bursins (VD)



Le 18 mai

NON à l'arrêté fédéral sur
la médecine de base

Protégeons les enfants

Le 18 mai, nous voterons sur une initiative de la « Marche Blanche » qui vise à empêcher les pédophiles condamnés d'avoir un jour une quelconque occasion de travailler avec des enfants. Le Parlement n'a opposé à ce projet ni contre-projet direct ni contre-projet indirect, et n'a pas émis de recommandation de vote.

De quoi s'agit-il ?

Bien que la législation actuelle offre la possibilité aux juges d'éloigner les pédophiles des enfants en leur infligeant une interdiction d'exercer, une telle mesure n'a encore jamais été prononcée. C'est pourquoi le groupe « Marche Blanche » a décidé de combler cette lacune et de lancer une initiative exigeant une interdiction définitive d'exercer.

Sans demi-mesure. Les pédophiles sont en règle générale des récidivistes, qui ressentent une excitation sexuelle à la vue de corps infantiles. Sachant cela, le bon sens dicte de les tenir éloignés des enfants.

Manigances des opposants

Cependant, certains milieux ont fait du forcing pour que le Parlement adopte en toute hâte un texte de loi qui coupe l'herbe sous les pieds de l'initiative. Le problème est toutefois que ce projet de loi ne s'oppose aucunement à l'initiative, mais la complète.

Or, contrairement à cette loi, l'initiative présente un avantage décisif : elle ne prévoit aucun pouvoir d'appréciation pour les juges, et l'interdiction d'exercer n'y est pas limitée dans le temps.

Contre-arguments sans fondement

Un cas souvent invoqué par les opposants, celui d'un amour de jeunesse où un jeune homme de vingt ans aurait une relation sexuelle avec une fille de

À ceux qui affirment que le texte de l'initiative serait trop vague, il sied de répondre que les détails seront définis dans la loi d'application.

L'initiative pose uniquement la question de principe : « Voulez-vous qu'un auteur d'abus sexuels sur mineurs se voie accorder un jour une nouvelle occasion de travailler avec des enfants ? » La réponse est très clairement NON ! Quel regard un tel individu porterait-il sur nos enfants, s'il devait se retrouver devant une classe ?

La question de la proportionnalité

Quant à la proportionnalité, celle-ci est garantie à deux égards : premièrement, parce que la première chance de vie de l'enfant innocent se voit accorder, dans la pesée des intérêts, davantage de poids que la seconde chance d'un pédophile. Et deuxièmement, parce qu'il existe des milliers de professions, même dans le domaine social, qui restent ouvertes aux pédophiles. Il ne doit pas nécessairement s'agir d'un nouveau travail avec des enfants, connaissant les dégâts psychologiques à long terme que provoque un abus sexuel sur les jeunes victimes.

**Protégeons
les enfants**
de la pédophilie



quinze ans, n'est clairement PAS concerné par l'initiative, puisque celle-ci ne vise que les pédophiles, c'est-à-dire des personnes qui sont excitées sexuellement par les enfants pré-pubères. En outre, les cas d'amours de jeunesse ne sont aujourd'hui déjà pas condamnés, car le juge a la possibilité de renoncer à toute peine.



Oskar Freyinger,
conseiller d'État et
conseiller national
vice-président UDC Suisse,
Savièse (VS)

Regards vers l'avenir

Jürg Stüssi-Lauterburg, historien, Windisch (AG)

Lorsque les souhaits deviennent pères de nos pensées, il y a danger. L'Âge d'or – une nostalgie du Romain Virgile, le Pays des Coucous dans les nuages – une émanation de l'esprit du Grec Aristophane, le Pays de Cocagne – une contrée de contes de fées. Bien que conscients de notre tendance à nous réfugier dans l'irréalisme, nous succombons toujours et encore à la tentation. Il n'y a aucune honte à cela. Ceux qui, à l'instar d'Henry Dunant, rêvent d'un monde meilleur, font parfois réellement progresser l'humanité. Seuls ceux qui ne croient pas en l'existence du mal doivent n'avoir lu aucun journal depuis longtemps. Aujourd'hui, nous sommes tous responsables de la liberté de la génération suivante.

Thomas Jefferson avait rédigé la déclaration américaine d'indépendance. Jefferson était le chef de la diplomatie américaine en France. Dans une lettre du 13 août 1786 adressée à George Whyte en Amérique, ce double con-

«Aujourd'hui, nous sommes tous responsables de la liberté de la génération suivante.»

JÜRIG STÜSSI-LAUTERBURG,
HISTORIEN, WINDISCH (AG)

naisseur de la Révolution et de la France décrivit les États européens comme des pays « où l'ignorance, la superstition, la pauvreté et l'oppression sous toutes les formes du corps et de l'esprit pèsent si lourde-

ment sur la masse du peuple qu'il n'y a aucun espoir qu'il s'en libère. Si le Tout-Puissant avait engendré non pas un, mais mille fils, ils n'auraient pas suffi pour cette tâche. » Selon lui, même en un millier d'années, les Européens ne pourraient atteindre le niveau révolutionnaire des Américains. Trois ans plus tard, la Bastille était prise, puis six ans plus tard les Tuileries et sept ans plus tard, Louis XVI était guillotiné.

Jefferson était un homme avisé. Lui non plus ne pouvait prédire l'avenir, sur trois ans, ni a fortiori sur sept ans. Nous en avons tous fait l'expérience: ceux qui ont vécu le 10 septembre 2011 savent pertinemment qu'ils n'ont

alors pas pensé une seconde à la situation sécuritaire qu'engendreraient le lendemain les attaques terroristes des hommes d'Oussama Ben Laden sur le World Trade Center et le Pentagone. Sommes-nous donc stupides ? Non, mais il y a trop de facteurs, dont le poids varie en permanence, pour pouvoir pronostiquer avec précision la survenance et les conséquences d'attaques terroristes, de guerres, comme en 2008 en Géorgie, ou de révolutions, comme celles d'Égypte en 2011 ou d'Ukraine en 2014.

C'est pourquoi une prudence raisonnable est de mise lorsqu'on ne peut rattraper ce qui n'a pas été fait, qu'il s'agisse de provisions adéquates chez soi ou d'une capacité d'intervention minimale de notre Suisse dans les airs.

Foyers de crise actuels 2014

Source: Global Peace Index 2013 + événements actuels



Coopération police – armée – police de l’air

La sécurité a une importance centrale pour notre pays, notre société, notre économie et notre prospérité. C’est la raison pour laquelle veiller à la sécurité est l’une des missions premières de notre État.



Le service de la police de l’air assure l’intégrité et la souveraineté de la Suisse.

Tandis que différents organes de sécurité interviennent au sol, les forces aériennes sont seules compétentes pour assurer le service quotidien de police de l’air et la défense aérienne en situation de crise. C’est pourquoi l’acquisition de nouveaux avions est un investissement en vue d’un avenir sûr.

L’armée contribue à la sécurité

L’armée apporte ici une contribution importante. Elle soutient la police dans des situations extraordinaires, aide en cas de catastrophe, protège les infrastructures importantes en cas de besoin (p.ex. entreprises de production énergétique et d’approvisionnement, aéroports et gares d’importance nationale, axes de circulation importants, ponts ou passages) et constitue notre assurance en cas de menaces de

guerre. Bien qu’une attaque militaire paraisse aujourd’hui improbable, on ne saurait exclure une telle éventualité pour les prochaines années et décennies. Sans compter les menaces terroristes et les cyber-attaques, qui peuvent survenir subitement et à tout moment. Notre armée doit donc pouvoir fournir un large spectre de prestations. Cela inclut le respect et la défense de notre souveraineté dans les airs.

Protection de l’espace aérien

Les forces aériennes ont pour mission de surveiller notre espace aérien en permanence, de le protéger et, le cas échéant, de le défendre. Les avions de combats interviennent presque quotidiennement. Dans le cadre de la police de l’air, ils aident les avions civils en cas de problèmes de navigation et

de pannes des transmissions radio. Ils contrôlent les arrivées d’aéronefs non autorisés et interviennent en cas d’écart inexplicable des routes aériennes et plans de vol prévus. En cas de menace grave, les forces aériennes défendent notre pays depuis les airs, aident à l’élucidation et soutiennent les troupes au sol.

Pour des raisons de politique de sécurité, je recommande donc un OUI à la loi sur le fonds Gripen.



*Andrea Geissbühler,
conseillère nationale,
membre de la Commission
de la politique de sécurité,
Bäriswil (BE)*

NO.1 PREMIUM HYBRID.

LE LEADERSHIP EN MOUVEMENT: LA LEXUS RX 450h.

zahnzimmermannhaußer



DÉCOUVREZ DE PRÈS LA RX 450H. ESSAYEZ-LA ET PROFITEZ D'UN AVANTAGE CLIENT LEXUS PREMIUM DE CHF 7000.-*! D'AUTRES FANTASTIQUES SURPRISES VOUS ATTENDENT SUR CONDUIRE-LEXUS.CH/RX

Le leadership, c'est affirmer sa supériorité, mais c'est aussi assumer sa responsabilité. Comme Lexus avec la BERLINE TOUT-TERRAIN DE LUXE RX 450h qui allie design accompli et technologie de pointe, transmission tout hybride d'avant-garde, puissance époustouflante, émissions et consommation exemplaires. Avec sa transmission intégrale E-Four et ses multiples éléments de confort de série, elle vous offre un plaisir de conduire sans égal. UN ESSAI SUSCITERA VOTRE PLEIN ENTHOUSIASME.

 /LexusSwitzerland

RX 450h



LEXUS CENTER: BASEL EMIL FREY AG BERN-OSTERMUNDIGEN EMIL FREY AG CRISSIER EMIL FREY SA ERLENBACH-ZOLLIKON EMIL FREY AG GENÈVE EMIL FREY SA NORANCO-LUGANO EMIL FREY SA SAFENWIL EMIL FREY AG SCHLIEREN EMIL FREY AG ST.GALLEN EMIL FREY AG WETZIKON GRUSS EHRLER AG ZÜRICH NORD EMIL FREY AG

*Prix net conseillé (après déduction de l'avantage client Lexus Premium), TVA incl., RX 450h impression (3,5 litres tout hybride, 5 portes) à partir de CHF 78 000.-, déduction faite de l'avantage client Lexus Premium de CHF 7000.- = CHF 71 000.-. Mensualité de leasing CHF 663.60, TVA incl. Consommation Ø 6,3l/100 km, émissions Ø de CO₂ 145 g/km, catégorie de rendement énergétique C. Véhicule représenté: RX 450h F SPORT (3,5 litres tout hybride, 5 portes) à partir de CHF 95 000.-, déduction faite de l'avantage client Lexus Premium de CHF 7000.- = CHF 88 000.-. Mensualité de leasing CHF 821.20. Acompte 25% du prix net, 48 mois, 10 000 km/an. Taux d'intérêt annuel eff.: 3,97%. Caution 5% du montant du financement. Valeur résiduelle suivant directives de Multilease AG. Casco complète obligatoire. Il est interdit d'accorder un crédit susceptible d'entraîner le surendettement du consommateur. Leasing Lexus Premium et avantage client Lexus Premium valables pour les contrats conclus du 01.05 au 30.06.2014, ou jusqu'à nouvel ordre. Consommation suivant directive CE 715/2007/CEE. Émissions moyennes de CO₂ de tous les modèles de véhicules immatriculés en Suisse: 148 g/km.

Tête nue dans nos écoles!

En Valais comme ailleurs, malgré quelques coups d'arrêt comme celui de l'initiative contre la construction de minarets ou, encore en Valais, d'une motion « à visage découvert » du groupe UDC, l'islam impose toujours plus sa présence dans l'espace public. Son principal vecteur est la femme : à la faveur du silence complice des féministes, toujours plus nombreuses sont les musulmanes qui sortent voilées, subissant ainsi de manière ostentatoire cette marque de soumission de la femme. Le phénomène n'épargne évidemment pas les écoles publiques.

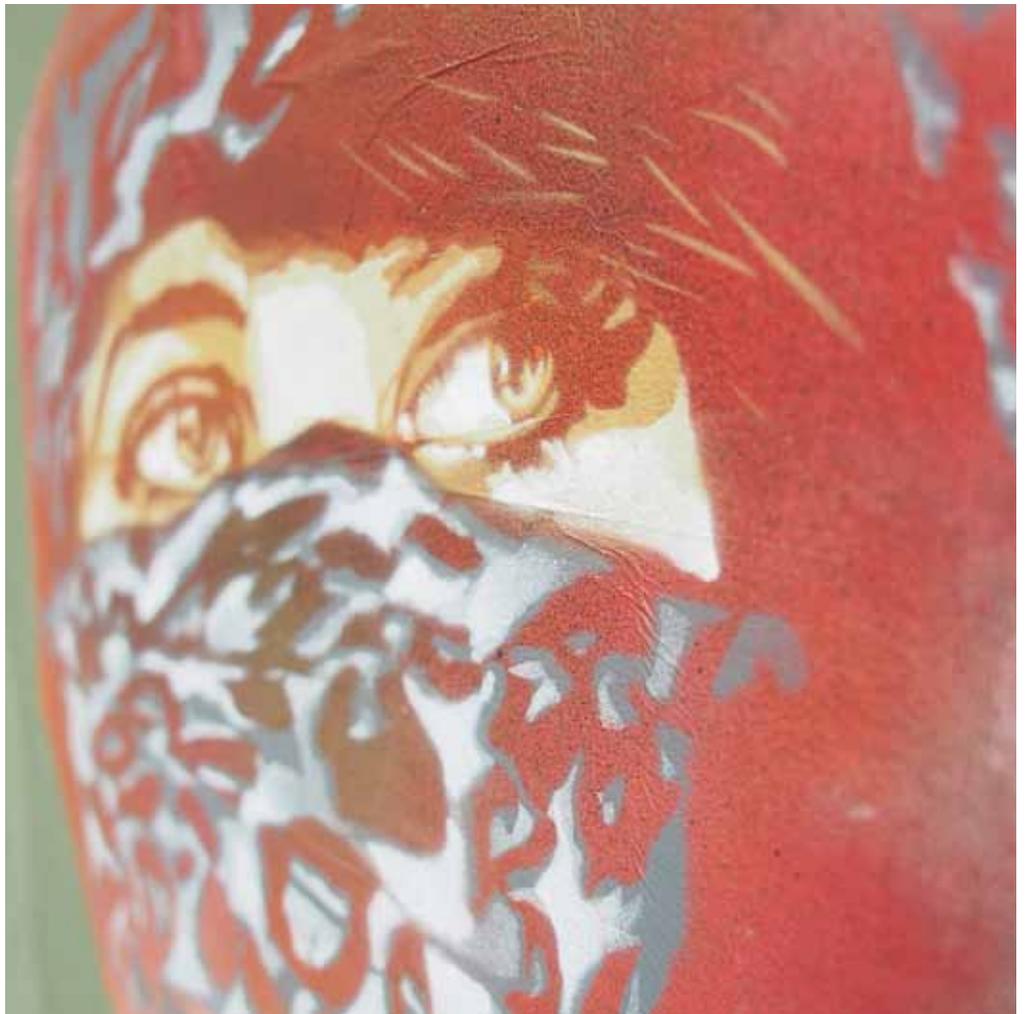
S'inspirant d'un projet (refusé...) du député UDC genevois Eric Bertinat, le groupe UDC au Grand Conseil valaisan, par le soussigné et Jérôme Desmeules, a demandé que l'on impose une tenue tête nue dans les écoles publiques valaisannes. Nous relevons que si nous n'y prenons garde, l'école est en passe de devenir un lieu de manifestation de comportements claniques ou d'affirmation ostentatoire d'appartenance à une religion qui n'est pas celle de nos pères.

Face au refus, de justesse (par 63 voix contre 56, dont nombre de PDC, et 4 abstentions), de son postulat, l'UDC du Valais romand, avec le soutien de l'UDC du Haut-Valais, a pris la décision de principe d'en appeler au peuple et d'élaborer un projet d'initiative populaire dont le texte devrait être défini et adopté pour cet automne. La campagne de récolte de signatures devrait pouvoir ensuite débiter au plus tard au début 2015.

«Contrairement à ce que d'aucuns ont cru pouvoir dire, l'école valaisanne n'est pas laïque. La loi sur l'instruction publique lui donne en effet pour tâche, entre autres, de s'efforcer de préparer les élèves à leur tâche de chrétiens.»

JEAN-LUC ADDOR, DÉPUTÉ
VICE-PRÉSIDENT DE L'UDCVR

Cette initiative, dont le champ d'application sera limité aux écoles publiques, sera tout à fait compatible avec l'initiative – fédérale cette fois-ci – en gestation pour faire interdire la burqa dans l'espace public.



A la faveur du silence complice des féministes, toujours plus nombreuses sont les musulmanes qui sortent voilées.

Elle ne visera évidemment pas les tenues vestimentaires traditionnelles encore en usage dans certains de nos villages, pas plus, bien sûr, que les tenues des religieuses chrétiennes.

Contrairement à ce que d'aucuns ont cru pouvoir dire, l'école valaisanne n'est pas laïque. La loi sur l'instruction publique lui donne en effet pour tâche, entre autres, de s'efforcer de préparer les élèves à leur tâche de chrétiens. Par là, elle donne la base nécessaire à une

stratégie qui, pour l'UDC valaisanne, est la seule efficace : pour combattre l'islamisation rampante de notre pays, nous devons avoir le courage d'affirmer ou de réaffirmer nos propres convictions, c'est-à-dire nos convictions chrétiennes.



Jean-Luc Addor, Député
Vice-président de
l'UDCVR, Savièse (VS)

Notre avenir en Europe

Christoph Blocher a résumé les enjeux de la politique européenne dans un texte paru récemment dans l'Aargauer Zeitung. Il y analyse également le OUI du peuple à l'initiative contre l'immigration massive du 9 février 2014.

Au 20e siècle, deux guerres mondiales atroces ont brisé, politiquement, économiquement et moralement, de grandes parties du continent européen. Quelques hommes politiques ont alors perçu dans le concept d'« intégration européenne », la prétendue « alliance toujours plus étroite des peuples européens », une possibilité de sortie de crise. Ce qui n'était à l'origine qu'un regroupement non contraignant d'États s'est finalement mué en une structure quasi-étatique, poursuivant

des desseins d'uniformisation, de centralisation et d'hégémonie. Toute critique visant l'esprit et la raison d'être de cette intégration se heurtait à l'argument moral selon lequel l'UE serait une entité pacificatrice. Toute remise en question était donc exclue.

L'UE contre la diversité politique

Quiconque observe la chose sans préjugés devrait aboutir à la conclusion que l'Union européenne repose sur un concept intellectuellement erroné. Elle contredit diamétralement

la diversité politique, économique et culturelle des pays et peuples très différents qui la composent. Pourtant, l'UE a passé outre, ce qui a trouvé son apogée dans une monnaie unique introduite précipitamment, l'euro. La libre circulation des personnes a elle aussi été introduite sans consulter les personnes concernées. Aujourd'hui, ses conséquences graves sont visibles de tous : des faillites étatiques, des pays qui ne peuvent se tirer du pétrin, faute de souveraineté monétaire. Un euro trop faible pour l'Allemagne,



*Le 9 février, le souverain a retrouvé une indépendance jusque-là restreinte.
La Suisse veut réguler l'immigration elle-même !*

mais trop fort pour l'Italie, la Grèce, la France. Un chômage élevé et un taux de pauvreté important.

L'indépendance est la force de la Suisse
Jusqu'à présent et grâce à sa démocratie directe, la Suisse a résisté à l'adhésion à l'UE. On ne peut en dire autant de l'« élite » politique, économique, médiatique et culturelle. Ces personnes souffrent aujourd'hui encore de la soi-disant absence de

«Ce qui n'était à l'origine qu'un regroupement non contraignant d'États s'est finalement mué en une structure quasi-étatique, poursuivant des desseins d'uniformisation, de centralisation et d'hégémonie.»

CHRISTOPH BLOCHER, CONSEILLER NATIONAL,
VICE-PRÉSIDENT DE L'UDC SUISSE, HERRLIBERG (ZH)

destin de notre petit État neutre. Ils aspirent à une activité internationale, après la libération par l'intégration dans l'Union européenne. Mais il faut ouvrir les yeux ! Et je ne peux que le répéter : la force de la Suisse est son indépendance. Le fédéralisme, la démocratie directe et la neutralité. Elle ne doit pas les brader. Je parle ici en tant qu'entrepreneur aguerri sur le plan international. Le monde entier

«La majorité du peuple et des cantons a fait passer un message clair à la classe politique: la Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne et ne veut pas adhérer à l'UE, que ce soit directement ou indirectement.»

CHRISTOPH BLOCHER, CONSEILLER NATIONAL,
VICE-PRÉSIDENT DE L'UDC SUISSE, HERRLIBERG (ZH)

admire le système suisse, il n'y a que notre pseudo élite qui le méprise.

Pas d'adhésion rampante à l'UE

Le 9 février, le souverain a retrouvé

Quiconque observe la chose sans préjugés devrait aboutir à la conclusion que l'Union européenne repose sur un concept intellectuellement erroné.



une indépendance jusque-là restreinte. La Suisse veut réguler l'immigration elle-même ! Par cette décision, la majorité du peuple et des cantons a fait passer un message clair à la classe politique : la Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne et ne veut pas adhérer à l'UE, que ce soit directement ou indirectement. Un rattachement institutionnel, avec reprise automatique du droit futur et reconnaissance des juges étrangers, est hors de question. La Suisse entend toutefois continuer

à entretenir de bonnes relations de voisinage avec l'UE, particulièrement dans le but de faciliter, dans l'intérêt commun, l'accès réciproque au marché. Notre pays n'est cependant pas membre du marché intérieur européen et n'a pas non plus l'intention de le devenir. Nous sommes en tout temps disposés à rechercher ensemble des solutions aux problèmes qui pourraient se poser, en préservant à la fois la souveraineté de l'UE et celle de la Suisse.

100 Jahre FMS 30. 5. – 1. 6. 2014 in CH-3250 Lyss

Festmeile

Jubilé

Strada della festa

Festival mile

Mail 100jahrefms@gmx.ch
www.100jahrefms.ch



Programme de la manifestation

Jeudi, 29.05.2014

Arrivée des hôtes et ouverture du camping

Vendredi, 30.05.2014

Dès 12.00, rencontre internat. des motards / place de fête

09.00, départ randonnée touristique, voir site internet

16.30-18.00, Gerloser Nachtschwärmer du Zillertal

20.15, Ramba Zamba avec le duo Gerloser Nachtschwärmer Bars

Samedi, 31.05.2014

Dès 08.00, rencontre internat. des motards / place de fête

09.30, départ randonnée touristique, voir site internet

13.30-16.30, animation avec le groupe rock «Rocky Bones»

16.30-18.00, Gerloser Nachtschwärmer du Zillertal

20.15-21.30, Steelband Lyss

21.45- Open End avec les Gerloser Nachtschwärmer / Zillertal Bars

Dimanche, 01.06.2014

Dès 08.00, rencontre internat. des motards / place de fête

09.00, bénédiction des motards

09.45-11.00, concert de la fanfare de la police cantonale bernoise

Dès 11.15 production des «Rocky Bones»

13.15, grande parade sous le thème «hier et aujourd'hui»

(consulter le site www.100jahrefms.ch)

Walter Wobmann

Président central
Conseil national

Protégeons les enfants

de la pédophilie



Le 18 mai

OUI

à l'initiative -pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants-

www.protegeons-les-enfants.ch

VOTRE ANNONCE DANS LES JOURNAUX DE L'UDC FRANC-PARLER ET SVP-KLARTEXT

Votre annonce lue par 60'000 lecteurs !

Jusqu'à 15% de rabais possible. Plus de 60'000 lecteurs en Suisse allemande et Suisse romande. Plus d'informations en appelant le **031 300 58 58** ou par e-mail à franc-parler@udc.ch. Découvrez notre journal en ligne sur www.udc.ch

IMPRESSUM

FRANC-PARLER est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage: 5'000 | Éditeur et rédaction: Stiftung SVP-Parteizeitung, Secrétariat général | Case postale 8252 | 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | franc-parler@udc.ch | www.udc.ch | Rédaction: Kevin Crausaz | Crédit images: UDC Suisse, Peter Schaub, Parlamentsdienste 3003 Bern.

PARTICIPEZ

CITOYENS COMME TOI ET MOI

Cette rubrique offre la possibilité à tout un chacun d'afficher sa motivation à soutenir l'UDC grâce à une photo et à une brève citation personnelle.

Madame

Sylvie
Leoni Koenig

Sion (VS)

Sécurité publique



«L'autonomie économique et politique de la Suisse doit être préservée. L'UDC est le seul parti qui s'engage à défendre ces objectifs.»

Rien de plus simple!

1 *Rendez-vous sur notre site*
www.udc.ch/personnes/citoyens-comme-toi-et-moi



Monsieur

Dylan
Karlen

Villeneuve (VD)

Publicitaire



«L'UDC présente une option politique qui répond aux aspirations des citoyens, sans faire dans le politiquement correct ni le blabla d'usage.»

2

Cliquez sur

>> PUBLIEZ MAINTENANT VOTRE TÉMOIGNAGE

3

- *Remplissez le formulaire*
- *Ajoutez votre photo*
- *Envoyez !*

La Crimée est partout

La sécurité
d'abord!



au Gripen



le 18 mai

Le Gripen est un pilier important d'une armée crédible – pour une durée de 30 ans!

gripen-oui.ch

Initiative sur le salaire minimum

**Un autogoal pour
les travailleurs!**



**au SMIC
en Suisse**

www.smic-non.ch